
Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

Dans la région des Amériques, si les changements géopolitiques et les dynamiques de mobilité humaine présentent d'une part de nouvelles possibilités de solutions, ils accentuent d'autre part les déplacements nouveaux ou en cours. Alimentés par la violence, les persécutions, l'insécurité, les violations des droits humains et les catastrophes, les déplacements ont affecté près de 21,8 millions de personnes (soit une sur six dans le monde), principalement originaires de Colombie, d'Haïti, du Nicaragua et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que du Nord de l'Amérique centrale.

S'agissant des mouvements mixtes, des creux historiques en direction du nord ainsi qu'une chute de 97 % des entrées dans la région du Darién ont été enregistrés, tandis que les flux inverses du Panama vers la Colombie ont augmenté pour dépasser les 22 000 personnes en 2025. Le nombre de demandes d'asile a continué de croître, et les voies de réinstallation sont demeurées limitées.

La majorité des personnes déplacées sont restées en Amérique latine et dans les Caraïbes, soutenues par des cadres juridiques robustes et des efforts solides des gouvernements et des partenaires. Ainsi, 85 % des 6,9 millions de Vénézuéliens déplacés étaient abrités dans des pays voisins. Le Costa Rica accueillait quant à lui la plupart des réfugiés nicaraguayens.

Les efforts d'inclusion socio-économique entrepris au Brésil, en Colombie et au Mexique ont servi de bonnes pratiques dans la région. L'engagement du secteur privé et le financement du développement (y compris par la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale) ont contribué au maintien des programmes d'asile et d'intégration, avec des retombées économiques avantageuses dans des pays comme le Costa Rica ou le Pérou.

La volonté politique et le partage des responsabilités sont restés forts, et les États, guidés par le Plan d'action du Chili, le Cadre d'action global régional de protection et de solutions (connu sous son acronyme espagnol MIRPS) et le Processus de Quito, ont étendu la protection et les solutions apportées via l'asile, la régularisation, l'inclusion socio-économique et la naturalisation. Le Plan stratégique régional pour l'action climatique 2024-2030 du HCR et l'engagement de ce dernier à la COP30 sont en outre venus appuyer les réponses de protection et l'inclusion résiliente au climat dans les systèmes nationaux.

En parallèle de ces opportunités majeures, la région fait face à des défis émergents comme existants en matière de protection, à mesure que la violence générée par la criminalité organisée et les groupes armés provoque de nouveaux déplacements. Dans le même temps, le soutien à la réintégration durable d'un nombre croissant de personnes de retour est nécessaire, dans l'optique de prévenir les mouvements secondaires. L'exécution de politiques migratoires restrictives et les discours hostiles, parfois associés à des discriminations, à la xénophobie et à la criminalisation, exacerbés par la désinformation et les discours haineux, ont exposé les personnes déplacées et apatrides à un risque accru.

Pour répondre à ces défis, le HCR travaille avec les États et les communautés d'accueil dans le cadre d'une approche régionale globale qui encourage la protection, la stabilisation et l'apport de solutions à tous les stades du déplacement, y compris en s'attaquant à ses causes profondes dans les pays d'origine. Dans son rôle de chef de file et de coordinateur, le HCR continue à mobiliser plus de 230 partenaires dans toute la région, y compris par le biais de la Plateforme interorganisations pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (connue sous le nom de R4V), qu'il co-dirige avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Toutefois, un soutien politique et financier plus pérenne de la part de la communauté

internationale est nécessaire à l'avancement de cet agenda régional en matière de protection et de solutions.

Amérique du Sud

Le HCR surveille l'évolution de la situation au Venezuela à la suite des récents événements. Les besoins humanitaires des Vénézuéliens persistent à l'intérieur du pays comme dans les pays voisins, et un soutien renforcé est nécessaire en matière d'accueil, d'identification des besoins, et de réintégration des Vénézuéliens de retour. Bien qu'aucune intensification des mouvements n'ait été observée, des mesures de préparation demeurent en place, y compris en ce qui concerne les retours. Des mouvements de retour spontané ont été documentés.

Malgré les initiatives régionales de la plateforme R4V, des fonds supplémentaires sont requis pour soutenir les efforts de stabilisation et d'intégration, et la planification d'urgence dans les pays bordant le Venezuela (République bolivarienne du).

Plusieurs États, dont entre autres la Colombie, l'Équateur, le Pérou et la République dominicaine ont élargi leurs dispositifs de séjour légal et de protection temporaire pour les Vénézuéliens. Des possibilités de régularisation ont également vu le jour à Aruba et à Trinité-et-Tobago. En outre, la reconnaissance des réfugiés a été accordée aux Vénézuéliens dans de nombreux autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

En Colombie, 1,4 million de nouveaux déplacés internes ont été enregistrés depuis l'accord de paix de 2016, tandis que des personnes supplémentaires ont quitté le pays en quête de protection internationale. Cette tendance s'est poursuivie en 2025, avec plus de 100 000 personnes déplacées de force à cause de la violence, les départements de Norte de Santander, Nariño et Cauca faisant partie des plus affectés. Le HCR continue à soutenir les autorités locales et nationales dans le cadre des efforts interorganisations visant notamment à répondre aux nouveaux déplacements d'envergure dans la région de Catatumbo et à atténuer leurs effets.

L'Équateur continue à accueillir des Colombiens et Vénézuéliens à la recherche de protection, tandis que la montée de la violence provoque le départ d'un nombre croissant d'Équatoriens. Un rapport publié en 2025 par le bureau de l'Ombudsman national montre que les déplacements internes en Équateur relèvent d'une tendance de plus en plus répandue.

Amérique centrale et Mexique

Depuis début 2025, des politiques restrictives ont nettement réduit les mouvements mixtes en direction du nord via l'Amérique centrale, avec seulement un peu plus de 3 000 traversées par la région du Darién par rapport aux plus de 302 000 recensées en 2024. Les déplacements et les besoins humanitaires continuent néanmoins de croître dans la région.

Le nombre de demandes d'asile dans la région était toujours important en 2025. Le Mexique a enregistré plus de 71 600 nouvelles demandes, émanant principalement de Cubains, de Haïtiens, de Honduriens et de Vénézuéliens. Le Costa Rica a continué à accueillir la majorité des Nicaraguayens, tandis que le Guatemala et le Honduras ont enregistré une hausse, les personnes déplacées cherchant une protection plus proche de chez elles. Le HCR a aidé les gouvernements à préserver l'espace d'asile en œuvrant à réduire le nombre de dossiers en attente, à rationaliser les procédures, à élargir la numérisation des pratiques de gestion des dossiers, et à améliorer l'accès au séjour légal, notamment au moyen du programme d'amnistie du Belize. L'Organisation a également soutenu l'accueil et la réintégration des personnes de retour en El Salvador, au Guatemala et au Honduras. La violence et l'insécurité ont continué à alimenter les déplacements internes, et le HCR a apporté son appui aux initiatives menées par les gouvernements en matière de législation, de données et de prévention. Certains pays étaient à la fois pays d'origine, de transit, de destination et de retour, notamment le Guatemala, qui a enregistré 573 000 déplacés internes en 2025 ainsi qu'une hausse des demandes d'asile et des mouvements de retour.

La coopération régionale au sein du Cadre d'action global régional de protection et de solutions a continué à jouer un rôle central, marquée à l'occasion de la Réunion annuelle de 2025 au Costa Rica par le transfert de la présidence *pro-tempore* au El Salvador et l'adoption de la Déclaration d'Heredia, qui vise à renforcer les systèmes d'asile, à promouvoir l'inclusion socio-économique et à mobiliser davantage de soutien.

Les Caraïbes

Dans les Caraïbes, le soutien du HCR s'est focalisé sur les actions des États visant à renforcer l'identification et à prévenir le refoulement, ainsi qu'à développer les systèmes d'asile nationaux. Les efforts de prévention de l'apatridie et de promotion de la stabilisation sont restés une priorité.

Haïti traverse une crise de déplacement interne qui s'aggrave rapidement, avec plus de 1,4 million de personnes déplacées, soit une hausse de 50 % en un an, principalement poussées par une escalade de la violence et de graves risques de protection. Le HCR conserve une présence stratégique mais limitée dans le pays, et travaille avec les partenaires des Nations Unies, le gouvernement, la société civile et les organisations communautaires à renforcer la protection dans l'ensemble des interventions humanitaires et de développement, à étendre l'accès aux documents d'état civil, à prévenir l'apatridie et à encourager des retours coordonnés et favorables à la protection.

Dans l'ensemble des Amériques, plus de 135 000 Haïtiens ont obtenu le statut de réfugié ou d'autres réponses de protection, et près de 250 000 sont demandeurs d'asile. À l'échelle de la région, le HCR continue à plaider pour l'application de la définition du réfugié de Carthagène aux demandeurs d'asile haïtiens, y compris par voie de procédures simplifiées.

Avancement du Pacte mondial sur les réfugiés

En décembre 2025, la région des Amériques s'est fortement impliquée dans l'Examen des progrès du Forum mondial pour les réfugiés. De nombreux pays ont contribué aux dialogues, communiqué leurs rapports sur la mise en œuvre des promesses qu'ils avaient formulées et pris de nouveaux engagements. La Colombie a annoncé l'accélération du traitement des demandes d'asile, le Pérou s'est engagé à délivrer des documents de voyage aux réfugiés, et El Salvador a annoncé son soutien aux initiatives d'inclusion et de consolidation de la paix de l'équipe-pays des Nations Unies. L'engagement de la région a été souligné à l'occasion de la cérémonie de remise de la distinction Nansen pour les réfugiés, lors de laquelle le Mexicain Pablo Moreno, de la société privée MABE, a été reconnu pour son rôle de chef de file en matière d'emploi et d'intégration socio-économique des réfugiés.

Événements météorologiques extrêmes, catastrophes et déplacement

En 2025, le HCR a développé une Stratégie d'action climatique pour les Amériques (2025-2030). Il a également œuvré à l'avancement des initiatives régionales et nationales visant à inclure les réfugiés, les déplacés internes et les communautés d'accueil aux discussions relatives à l'adaptation, aux pertes et préjudices et au financement de l'action climatique lors de la COP30 de Belém.

Au Brésil, au Chili, en Colombie, à Cuba, en El Salvador et en Haïti, le HCR a soutenu les efforts déployés par les gouvernements pour garantir une protection et une assistance aux personnes déplacées et affectées d'autre manière par les événements météorologiques extrêmes et les catastrophes. L'Organisation a en outre plaidé pour l'inclusion des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides dans les plans nationaux d'adaptation et de résilience.

B. Progrès et défis par domaine d'impact en 2025 et plans actualisés pour 2026

Créer des environnements de protection favorables

Le maintien et le renforcement de l'espace d'asile demeurent l'une des priorités centrales du HCR. Il continue à aider les gouvernements à renforcer les systèmes menés par les États par la simplification des procédures, la consolidation des cadres juridiques et la mise en œuvre de garanties pour les plus vulnérables. Les investissements de capacité ont permis de réduire les coûts, le nombre de dossiers en attente et les risques d'abandon, ainsi que de favoriser un traitement plus efficace, juste et adaptable. Ces efforts sont complétés par des initiatives d'extension des dispositifs de séjour légal axé vers la protection et des programmes de régularisation qui fournissent un accès au séjour légal, à des services et à l'emploi à plus de 4 millions de personnes dans toute la région.

Plusieurs pays ont fait des progrès en matière d'amélioration du processus de décision, par un traitement différencié fondé sur la définition de Carthagène du réfugié, et pris d'autres mesures innovantes dans ce domaine. Le Mexique applique les procédures simplifiées aux Haïtiens déplacés ; l'Uruguay procède à la reconnaissance *prima facie* des individus, et facilite le séjour des demandeurs d'asile avec des liens familiaux, professionnels ou éducatifs ; le Guatemala et le Honduras ont élargi l'accès aux procédures d'asile par leur décentralisation ; le Brésil rend plus de 90 % des décisions sur la base d'une approche *prima facie* ; et le Costa Rica a réduit le nombre de dossiers en attente en procédant à un traitement simplifié pour les Nicaraguayens et pour la vérification des demandes en instance.

Le HCR travaille aussi avec les États d'accueil pour mettre en place des accords de transfert d'asile aux fins de promouvoir les approches légales et favorables à la protection et d'étendre les voies de séjour légal complémentaires, dans des pays comme l'Équateur et le Honduras.

La solidarité et l'harmonisation régionales ont été renforcées par le biais de la deuxième réunion technique régionale du Cadre d'action global régional de protection et de solutions et du Processus de Quito, au sein desquels les autorités compétentes en matière d'asile ont pu consolider leur coopération dans les domaines de la numérisation, de l'intelligence artificielle, du traitement différencié, de la recevabilité, des défenseurs publics, de l'engagement de la société civile et des accords de transfert.

Rechercher une protection et des solutions pour les déplacés internes

Le HCR aide les États à faire face aux déplacements internes par le renforcement des cadres juridiques et des politiques publiques et la production de données statistiques. Malgré les contraintes budgétaires, l'Organisation maintient sa présence stratégique et se focalise sur la protection à fort impact dans les communautés à risque.

En Colombie, la nouvelle législation en matière de déplacement lié aux événements météorologiques extrêmes et aux catastrophes, fondée sur un arrêt de 2024 de la Cour constitutionnelle et la résolution de l'avis consultatif de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, positionne le pays en chef de file régional sur la question des déplacements liés au climat. Au Guatemala, le HCR a soutenu la production des premières statistiques officielles sur le déplacement interne, issues de l'enquête nationale sur les conditions de vie (*Encuesta Nacional de Condiciones de Vida*) de 2023. Publiées en septembre 2025, ces statistiques marquent une avancée majeure vers l'élaboration de politiques fondées sur des données. Au Honduras, le partenariat du HCR avec l'Institut de La Haye pour l'innovation du droit (*Hague Institute for Innovation of Law* ou HiIL) a produit la première évaluation globale des besoins des déplacés internes et des populations à risque en matière de justice et de protection, laquelle a guidé la mise en œuvre de la loi nationale sur la prévention, la prise en charge et la protection des déplacés internes et renforcé la capacité institutionnelle à réagir par des réponses fondées sur la protection.

Réaliser les droits dans des environnements sûrs

Faciliter l'accès à l'éducation

La HCR œuvre à élargir l'inclusion des enfants et jeunes déplacés de force dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux. En 2025, le HCR, l'UNESCO et l'Institut d'études sociales d'Amérique latine et des Caraïbes (*Instituto de Estudios Sociales de América Latina y el Caribe* ou IESALC) ont mis en œuvre un plan conjoint axé sur la formation, la promotion des études supérieures au sein du Processus de Quito et le renforcement des capacités de plaidoyer des étudiants réfugiés. La Colombie, l'Équateur et le Mexique ont contribué au Fonds d'initiative académique allemand Albert Einstein pour les réfugiés (connu sous le nom de programme de bourses DAFI) au bénéfice de 150 étudiants, tandis que la régionalisation du Réseau des étudiants réfugiés s'est poursuivie. En 2026, le HCR s'attachera en priorité à faciliter la reconnaissance des qualifications éducatives des réfugiés et à améliorer leur accès à l'enseignement supérieur, tout en identifiant et levant les obstacles qui limitent l'accès des enfants réfugiés et demandeurs d'asile à l'éducation.

Responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes

Le HCR a maintenu une forte empreinte en matière de protection basée sur la communauté en 2025, en apportant son appui à des initiatives dirigées par des réfugiés, des communautés et des femmes dans toute la région. Le travail conjoint avec le Réseau régional d'organisations locales dirigées par des réfugiés (GARLOS) s'est poursuivi, avec notamment le développement d'un programme régional de formation, dans le cadre duquel 27 organisations de réfugiés ont été certifiées. L'Organisation a en outre soutenu leur participation et leur positionnement au sein de forums régionaux, dont le Processus de Quito, le Plan d'action du Chili, et le mécanisme des organisations de la société civile et dirigées par des réfugiés du Cadre d'action global régional de protection et de solutions. L'appui aux organisations dirigées par des femmes a été renforcé dans le cadre de la quatrième Réunion régionale des femmes dirigeantes, qui s'est tenue en septembre 2025 au Pérou. Des campagnes d'information numériques ont atteint plus de 220 000 utilisateurs dans huit pays¹, et les partenariats avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont soutenu les femmes dirigeantes de la région ainsi que leur participation à l'Examen des progrès du Forum mondial pour les réfugiés.

En Colombie, le Programme national d'autonomisation des communautés a renforcé les organisations communautaires dans de nombreuses villes et permis aux groupes dirigés par des femmes d'accéder à des financements. Au Venezuela (République bolivarienne du), le HCR a ouvert un second Centre de protection et de développement communautaire, un point de contact unique pour l'ensemble des services juridiques, éducatifs et psychosociaux, ancré dans les institutions locales.

En 2026, les efforts seront guidés par la version mise à jour de l'Agenda de localisation des Amériques, un cadre régional commun en faveur d'une participation effective, du renforcement du leadership et des partenariats locaux et dirigés par des réfugiés, et de réponses de protection plus durables. Il traduit les engagements de localisation mondiaux en priorités régionales claires pour les opérations-pays, et s'affranchit du financement comme principale mesure de réussite, en intégrant la localisation au cœur du leadership, des prises de décision, de la redevabilité et des pratiques opérationnelles.

Trouver des solutions

En 2025, le HCR a renforcé sa collaboration avec les institutions financières et de développement, dont la Banque interaméricaine de développement, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, pour aider les réfugiés et les demandeurs d'asile à accéder aux services nationaux et à l'emploi formel, tandis que les acteurs du développement se sont activement impliqués dans des dispositifs comme le Cadre d'action global régional de protection et de solutions, le Processus de Quito et le Plan d'action du Chili. Le travail mené avec les bureaux nationaux des statistiques a continué à améliorer l'inclusion des personnes ayant besoin d'une protection internationale dans les données officielles.

Le HCR a élargi ses partenariats avec le secteur privé dans le but d'augmenter les possibilités d'emploi pour les personnes déplacées, y compris via des programmes de relocalisation. Au Brésil, 155 000 Vénézuéliens avaient été volontairement relocalisés de Boa Vista vers d'autres villes en novembre 2025, leur donnant accès au logement, à l'emploi, aux prestations sociales et à l'éducation. Au Mexique, plus de 170 000 réfugiés ont trouvé un emploi formel avec le soutien du HCR. Près de 53 000 d'entre eux ont été relocalisés du sud vers le centre du pays depuis 2016, et embauchés dans plus de 650 entreprises, et plus de 600 réfugiés ont entamé leur processus de naturalisation en 2025.

Le HCR soutient en outre les efforts interorganisations visant à assurer le retour dans la sécurité et la dignité, ainsi que la réintégration durable des personnes en El Salvador, au Guatemala et au Honduras. Avec ses partenaires, l'Organisation œuvre à la production de documents, à la protection des enfants, et à l'amélioration de la prévention de la violence pour les personnes de retour vulnérables, et identifie les individus nécessitant une protection internationale dans les centres d'accueil clé pour les orienter vers les mécanismes adaptés.

¹ Ces pays sont le Costa Rica, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Pérou et le Venezuela (République bolivarienne du).

Faciliter la réinstallation et les voies d'admission complémentaires dans des pays tiers

En 2025, les Amériques ont enregistré un déclin des lieux de réinstallation, malgré des besoins soutenus et croissants dans toute la région. À l'échelle de la région, les demandes de réinstallation sont passées de plus de 70 000 cas traités en 2024 à environ 1 700. Dans ce contexte, le HCR a favorisé un cadre réactif de solutions dans des pays tiers, combinant de façon stratégique la réinstallation de réfugiés, les programmes de parrainage privé, le regroupement familial et les voies complémentaires pour obtenir la meilleure protection possible dans des quotas limités.

De janvier à décembre 2025, le HCR a soumis le dossier de près de 1 700 personnes en vue de leur réinstallation en Australie, au Canada, en Espagne et en Nouvelle-Zélande, en donnant la priorité aux réfugiés exposés à des risques de protection et des vulnérabilités accrus. Dans le même temps, l'Organisation a travaillé avec les États pour étendre les voies complémentaires. Au Brésil, un nouveau programme de parrainage communautaire a facilité l'admission et l'intégration locale des ressortissants afghans, renforçant l'accès à des solutions durables au-delà des voies de réinstallation traditionnelles.

Éradiquer l'apatridie

Le HCR continue à promouvoir la prévention et la réduction de l'apatridie par le biais de réformes législatives, de meilleurs systèmes de documentation et de partenariats avec les gouvernements, la société civile et les organes régionaux. En 2025, son plaidoyer a contribué à résoudre des cas d'apatridie de longue date, à renforcer des lois relatives à la nationalité, à établir des procédures de détermination du statut d'apatride et à élargir l'accès aux documents d'état civil, notamment en s'assurant que les enfants nés de parents réfugiés ou migrants puissent acquérir la nationalité.

Le HCR a soutenu la confirmation par le Chili et la Colombie de l'accès à la nationalité pour les enfants nés de parents déplacés, guidé l'élaboration d'une nouvelle loi sur la nationalité et d'une procédure de détermination du statut d'apatride au Pérou, et contribué à l'avancement de l'enregistrement des naissances, de la réforme sur les registres des faits d'état civil et de la récupération de documents en Haïti. Le HCR travaille avec le Conseil d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'enregistrement des faits d'état civil (CLARCIEV en espagnol), et soutient la coopération entre le Brésil, le Canada, le Chili, le Costa Rica, l'Équateur, le Pérou et l'Uruguay, avec l'OEA, au sein de l'Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie, contribuant ainsi à renforcer l'identité légale, à réduire les risques de protection et à offrir davantage de solutions aux populations apatrides et à risque.

C. Information financière

En 2025, le Comité exécutif, lors de sa soixante-seizième session plénière, a approuvé un budget de 715 millions de dollars É.-U. pour les Amériques. Le budget 2026 a diminué de 100 millions de dollars É.-U., soit de 12 %, par rapport au budget 2025. La répartition des besoins par domaine d'impact pour 2026 est la suivante : « créer des environnements de protection favorables », 356 millions de dollars É.-U. ; « trouver des solutions », 255 millions de dollars É.-U. ; « réaliser les droits dans des environnements sûrs », 56 millions de dollars É.-U. ; et « responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes », 48 millions de dollars É.-U. Au 31 janvier 2026, 10 % des besoins financiers de la région pour 2026 étaient financés, en tenant compte de l'allocation indicative des contributions non affectées ou légèrement affectées.